COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Chantonnay

Ensemble pour réussir

Projet de Territoire du Pays de Chantonnay

Communauté de Communes

du Pays de Chantonnay

Document approuvé lors du conseil communautaire du 16 décembre 2015

Projet de Territoire – Programme d'actions 2016/2020

Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Un contexte mouvant pour les communes et la Communauté de communes

Les communes et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay forment un bloc communal, qui, à l'instar de la situation nationale, se trouve dans un contexte en plein changement.

Financièrement, d'une part, la diminution des dotations de l'État aux collectivités nécessite d'examiner précisément quels services et investissements pourront être possibles à l'avenir, sans mettre en jeu la situation financière et en ayant le moins recours à l'impôt.

Institutionnellement, d'autre part, les réformes territoriales s'enchainent en touchant à la fois la question du périmètre des intercommunalités, et également la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité.

C'est la raison pour laquelle, le Bureau communautaire a proposé au Conseil communautaire de s'engager dans une réflexion d'ensemble pour définir des orientations stratégiques fortes pour le Pays de Chantonnay, lisibles et appropriées par les communes et les acteurs locaux.

L'objectif d'un projet de territoire est de définir des orientations à moyen terme (10/15 ans), de hiérarchiser les interventions de la Communauté de Communes, de définir des priorités, de faire des choix et de déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les choix effectués.

Un projet de territoire établi dans la concertation

Le diagnostic du territoire et la définition des enjeux ont été établis dans la concertation.

Un cabinet spécialisé a été choisi pour assister le bureau communautaire dans cette démarche. Chacun des maires, assisté ou non d'autres élus communaux, ont été rencontrés afin d'avoir leur point de vue sur la situation du territoire et leurs attentes à l'égard de l'intercommunalité.

Une seconde phase a été consacrée à la rencontre des acteurs locaux par la tenue de réunions de groupes de travail. Deux réunions d'une demi-journée se sont tenues pour chacun des groupes de travail thématiques : « habitat, environnement, transports et mobilités », « développement économique, commerce, tourisme » et « équipements, services à la population ».

Le projet de territoire est l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion collective, afin d'orienter les politiques futures de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

La définition des orientations, le choix d'axes stratégiques, les objectifs et les scénarios se sont faits en co-construction avec le comité de pilotage, composé des maires et maires déléguées. Les conseillers municipaux, par des présentations en assemblée plénière ou au sein de chaque commune ont été associés à cette démarche.

Le bureau a fait la synthèse des réflexions pour déterminer les priorités et l'échelonnement des projets.

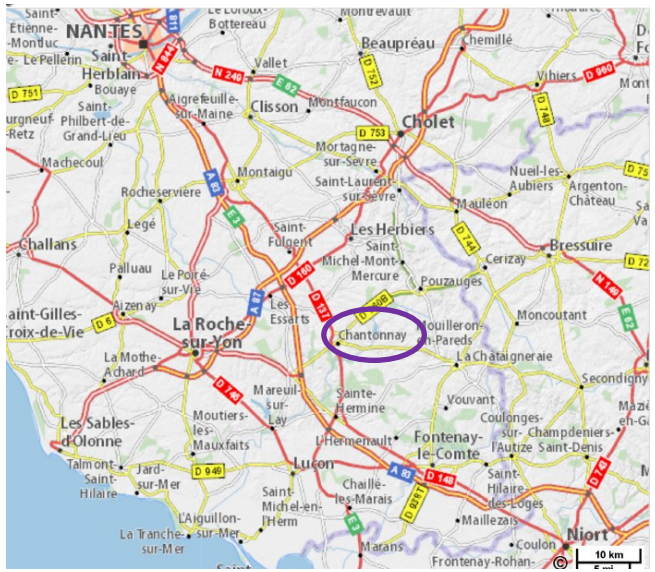

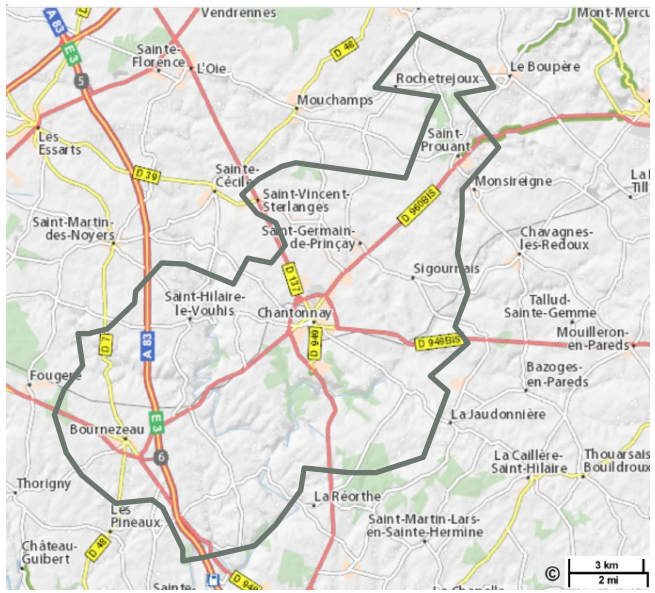

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay s'est :

8 communes – 24 319 ha - 18 608 habitants

Economie :

1 407 établissements dont 290 entreprises artisanales

5 097 emplois salariés

201 exploitations agricoles pour 405 actifs

Démographie :

Plus de 37 % des habitants sont âgés de moins de 30 ans.

Enfance :

Plus de 1 000 enfants âgés de 2 à 5 ans

Près de 200 assistantes maternelles, 1 multi-accueil, des périscolaires

Personnes âgées :

1 EHPAD unique avec 3 sites accueillant près de 190 résidents

1 maison de vie pour personnes âgées non dépendantes (ouverture au printemps 2016)

Diagnostic du Pays de Chantonnay

Un territoire attractif	Un dynamisme démographique régulier, mais moindre que celui du Bocage Vendéen. Une localisation centrale en Vendée, favorable à l'accueil des activités économiques et des populations (mobilité facilitée). Les effets de la proximité de La Roche sur Yon, des Herbiers, du Puy du Fou et du littoral sur l'évolution du Pays de Chantonnay Chantonnay est identifié comme pôle secondaire d'équipements et de services sur le périmètre du SCoT un maillage complété notamment par Bournezeau. Mais un déficit d'image souligné par les acteurs locaux.
Un territoire qui doit faire face aux enjeux liés au développement périurbain	Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie (La Roche sur Yon, Chantonnay, Les Herbiers) Un développement et une évolution de la demande de services et d'équipements de proximité (commerces, activités sportives et culturelles, jeunesse…) Des exigences croissantes en matière d'aménagement et d'urbanisme (limitation de l'extension urbaine, protection de l'environnement, interrogation sur l'évolution de l'habitat ancien et des centres bourgs)
Dans le même temps, des interrogations sur l'identité rurale et l'organisation	L'influence de plusieurs bassins de vie (La Roche, Les Herbiers voire Cholet) Un attachement important à la place et à l'identité des communes.
La recherche d'un équilibre entre tradition active et industrieuse et développement résidentiel	L'action économique a été essentiellement tournée vers le développement et l'organisation des parcs et des zones d'activités sur le territoire (Actipôles, Parc Polaris, Vendéopôle) Le développement résidentiel est favorisé par la proximité des pôles de la Roche s/Yon et des Herbiers. La place du tourisme reste à préciser avec la proximité du Puy du Fou et la complémentarité avec le littoral mais une difficulté à valoriser les trois lacs (destinés à l'alimentation en eau potable).
Une communauté de communes à la croisée des chemins	Une communauté dont l'activité est reconnue pour son action économique et notamment les zones d'activités jugées indispensables pour le développement du territoire (c'est le socle de cohérence de l'action communautaire), son action sociale pour les personnes âgées, ainsi que son soutien financier à la réalisation de projets communaux (les fonds de concours). Une communauté de communes qui reste méconnue par la population en l'absence d'équipements communautaires touchant un grand public. Des demandes de développement de l'action de la communauté de communes seraient souhaitées tout en maintenant la place et le rôle des communes.

Enjeux du Pays de Chantonnay

- **Un enjeu central et partagé : l'attractivité du Pays de Chantonnay et l'émergence d'une image positive**
- **La valorisation du travail accompli en matière de développement économique**
- **La qualification du territoire face aux besoins de la population**
- **La valorisation d'un potentiel fondé sur la tradition et l'innovation**

Définition de trois axes stratégiques

En conclusion du diagnostic et des enjeux apparus au travers de la démarche de concertation, tant avec les élus municipaux, qu'avec les groupes de travail avec les acteurs locaux, **trois axes stratégiques** ont été définis.

Axe 1 : Être reconnu comme territoire dynamique et innovant

renforcer l'attractivité économique du Pays de Chantonnay	•mieux accueillir et accompagner les investisseurs et porteurs de projets •valoriser le tissu économique social •promouvoir la complémentarité de l'offre d'accueil d'entreprises
valoriser les ressources naturelles du Pays de Chantonnay	•engager un projet exemplaire autour de l'eau et du bocage •conforter et professionnaliser l'offre touristique •soutenir la place et le rôle de l'agriculture sur le territoire
réaliser des "projets phares"	•renforcer la capacité d'accueil de nouveaux habitants •constituer une offre attractive en matière sportive et de loisirs •conforter le rayonnement culturel du Pays de Chantonnay

Axe 2 : Réaliser des projets fédérateurs et porteurs de lien social

conforter le dynamisme des centres bourgs	•promouvoir un aménagement respectueux de l'identité des bourgs •qualifier et diversifier l'offre de logement •soutenir les activités artisanales et commerciales de proximité
favoriser l'épanouissement de la jeunesse sur le territoire	•définir et mettre en oeuvre une politique "jeunesse" à l'échelle du territoire •conforter l'attractivité du Pays auprès des jeunes ménages
qualifier l'offre d'équipements et de services au public	•renforcer l'accueil de la petite enfance •anticiper les besoins en matière de santé •faciliter l'accueil des personnes handicapées vieillissantes

Axe 3 : Faire vivre le Projet de territoire dans le respect des identités communales

adapter la coopération intercommunale au nouvel élan	•adapter les compétences communautaires à la mise en oeuvre du Projet de territoire •favoriser les mutualisations entre les collectivités •faovriser l'animation de l'action sociale locale
conforter les communes dans leur action de proximité	•soutenir les projets d'investissements des communes •renforcer les conditions de l'accueil périscolaire •mettre en réseau les initiatives locales en direction des adolescents •faciliter les mobilités
favoriser l'appropriation du projet de territoire	•coordonner la communication des communes •renforcer la communication auprès des élus

Renforcer l'attractivité économique du Pays de Chantonnay

- **Proposer des équipements d'accueil des entreprises** par l'aménagement de zones d'activités et la construction ou la rénovation d'ateliers relais.

Budget estimé :	**Ateliers relais**	**4 opérations de 2016 à 2020 :**	**1 540 000 €**
	Zones d'activités	**aménagement de 12 ha de 2016 à 2020 :**	**650 000 €**

- **Création d'un service économique** ayant en charge :
  - l'accueil et l'accompagnement des créateurs, porteurs de projets ;
  - le renforcement des partenariats pour anticiper et répondre aux besoins des entreprises (associations d'entreprises notamment) ;
  - la communication sur les atouts du tissu économique du Pays de Chantonnay (entreprises leaders, savoir-faire, etc.) pour accueillir de nouvelles activités ;
  - la valorisation des parcs et zones d'activités du territoire.

  Budget estimé : **Chargé de mission et budget d'intervention, de fonctionnement : 74 000 € / an**

- **Aménagement numérique du Pays de Chantonnay** :
  L'irrigation du territoire par les réseaux numériques à Très Haut Débit est indispensable tant au niveau du développement économique pour les entreprises que pour les habitants afin de pouvoir disposer des services associés à ces nouveaux moyens de communication d'échange et de travail.
  La Communauté de Communes s'est engagée financièrement dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Vendée. Les travaux comportent la montée en débit de sous-répartiteurs, le déploiement de la fibre optique vers toutes les Communes pour les points d'intérêts généraux et les zones d'activités et la première phase de raccordement des logements (2 500).

  Budget estimé : **Période 2014 - 2020 :** **1 255 000 €**

Renforcer la capacité d'accueil de nouveaux habitants et le dynamisme des centres-bourgs

- **Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi).
  - le transfert de la compétence à la Communauté de Communes est effectif depuis le 27/11/2015 ;
  - la prise en charge et le suivi des documents d'urbanisme actuels des Communes, la gestion des évolutions en cours de ces documents, la réalisation du PLUi avec un volet habitat et son évolution.

  Budget estimé : Chargé de mission PLUi et prestation d'adaptation : 48 000 € / an
  Etude et mise en place du PLUi de 2016 à 2019 : 200 000 €

- **Fonds d'intervention pour l'habitat ancien, la rénovation énergétique et l'exploitation des gisements fonciers** :
  Les orientations du Grenelle de l'environnement conduisent à réduire l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.
  Le développement du logement doit être recherché pour partie (30 %) au sein des espaces déjà urbanisés. Il s'agit de valoriser les gisements fonciers existants et de réutiliser ou rénover l'habitat ancien.
  La Communauté de Communes a engagé une action de soutien à la rénovation énergétique du logement. Elle souhaite amplifier son intervention dans le domaine de l'habitat qui est nécessaire au développement de chaque commune. La nature de l'action et les modalités sont à définir.

  Budget estimé : Conseil et intervention financière de 2016 à 2020 : 1 350 000 €

Valoriser les ressources naturelles du Pays de Chantonnay

- **Etudier un projet de valorisation des ressources naturelles** (eau, lacs, bois) :
  Les éléments naturels (les lacs pour l'eau potable, les rivières, le bocage) amènent des contraintes pour leur préservation.
  Ces ressources naturelles peuvent-elles devenir des atouts pour le Pays de Chantonnay ? : énergie bois, activités liées à la nature, etc.

  Budget estimé : Etude : 50 000 €

- **Etudier les possibilités de valorisation touristique des lacs** :
  - Mission d'appui technique en cours par le service en charge du développement de Vendée Expansion ;
  - Premiers aménagements de loisirs réalisés autour des lacs : aires de jeux, sentiers de randonnées, activités canoë ;
  - Création d'un équipement d'hébergement touristique attractif : la stratégie touristique du Pays du Bocage Vendéen vise à développer les régions touristiques et donc la capacité d'hébergements touristiques.
    Le projet porte sur un équipement du type hôtellerie de plein air, accueil de camping-cars ou hébergement atypique.
    Il peut être élargi à la création d'animations touristiques attractives.

  Budget estimé : Etude de faisabilité et investissement : 4 500 000 €

Qualifier l'offre d'équipements culturels et de loisirs

- **Création d'un centre aquatique récréatif** :
  Cet équipement, orienté sur les loisirs et le bien-être, touche en premier lieu les jeunes familles et leurs enfants.
  Il est aussi destiné à une partie de la population plus âgée et même des seniors.
  C'est un équipement qui renforcera l'attractivité du Pays de Chantonnay et son image.

Budget estimé :	**Investissement :**	**10 000 000 €**
	Fonctionnement / déficit annuel :	**500 000 €**

- **Création d'une médiathèque et d'un réseau de bibliothèque** :
  La Communauté de Communes assure l'animation du réseau des bibliothèques communales avec une animatrice et un logiciel commun.
  Le projet consiste à transférer les bibliothèques à la Communauté de Communes et à développer certaines bibliothèques par rapport à la population.
  L'évolution est établie sur la base de la construction d'une médiathèque principale et d'une antenne et de l'adaptation des autres bibliothèques.

Budget estimé :	**Investissement :**	**3 200 000 €**
	Fonctionnement / déficit annuel :	**360 000 €**

- **Ecole de musique intercommunale** :
  Actuellement, il existe sur le Pays de Chantonnay, une école de musique municipale et 2 écoles de musiques associatives.
  Le projet a pour objectif d'ouvrir l'accès à une école de musique à l'ensemble des Communes du Pays de Chantonnay.
  L'évaluation est basée sur l'augmentation du nombre d'usagers par rapport à l'activité actuelle des écoles de musique en utilisant les locaux existants dans les Communes.

Budget estimé :	**Pas d'investissement**	
	Fonctionnement / déficit annuel :	**396 000 €**

Favoriser l'épanouissement de la jeunesse sur le territoire

- **Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles** :
  Le Pays de Chantonnay est composé de nombreux jeunes ménages avec des enfants.
  Ce Relais d'Assistantes Maternelles est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

  Budget estimé : Investissement : 20 000 €
  Fonctionnement / coût net annuel : 30 000 €

- **Soutien à l'animation des jeunes** :
  Plusieurs activités sont possibles pour les jeunes sur le Pays de Chantonnay : activités sportives, culturelles, de loisirs, foyers de jeunes, …).
  Le besoin d'un soutien pour l'animation et les activités destinées aux jeunes est exprimé. Par exemple, une initiation aux sports, un conseil à des groupes de jeunes pour la réalisation d'un projet, etc.).
  L'action sera à définir.

  Budget estimé sur la base de deux animateurs : Investissement : 15 000 €
  Fonctionnement / coût annuel : 82 000 €

- **Réflexion sur les mobilités** :
  La création de nouveaux équipements (notamment : centre aquatique, médiathèque) soulève la question des moyens de déplacement pour les rejoindre par la population, éloignée géographiquement et plus particulièrement, les jeunes.
  Une réflexion est à conduire sur les solutions possibles permettant de faciliter la mobilité vers ces équipements.

  Budget estimé : Etude : 50 000 €

Conforter les services à la population en matière de santé

- **Réflexion sur la démographie médicale** :
  Face à une perspective de baisse de la démographie médicale, une réflexion est à conduire pour maintenir une offre de santé pour la population.

  Budget estimé : Etude : 20 000 €

Adapter la coopération intercommunale au projet de territoire et aux évolutions législatives des compétences

- **Conforter les Communes dans leurs actions de proximité** :
  La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay apporte un soutien financier aux Communes pour la réalisation de projets communaux par le dispositif du fonds de concours.
  Le principe de la poursuite d'un appui financier à des projets communaux est retenu.
  Les modalités sont à définir compte tenu des évolutions prévues (projet de territoire, évolution du régime fiscal, élargissement du périmètre communautaire).

  Budget estimé : Période 2016 - 2020 : 2 500 000 €

- **Adaptation des locaux communautaires à l'extension des compétences et des activités :**
  L'évolution des activités et des compétences de la Communauté de Communes se traduit par une augmentation des tâches des services communautaires.
  Le projet de territoire prévoit la reprise, le développement, la création de services et d'équipements par la Communauté de Communes.
  Les moyens matériels et humains communautaires sont à adapter pour assurer la mise en œuvre et la gestion de ses services.

  Budget estimé : Extension des locaux communautaires : 500 000 €

- **Organiser l'évolution des compétences et du périmètre de la Communauté de Communes** :
  La loi prévoit le transfert obligatoire aux Communautés de Communes de certaines compétences entre 2017 et 2020.
  Le Pays de Chantonnay est concerné pour les domaines de l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'intégralité des zones d'activités économiques et les maisons de services publics.
  Le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale prévoit l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay avec l'intégration de deux Communes supplémentaires.
  Il est indispensable d'anticiper ces évolutions qui vont toucher toutes les activités communautaires et de préparer et organiser les conséquences sur le plan administratif, juridique, technique, financier et fonctionnel.

  Budget estimé : Assistance de cabinets spécialisés : 100 000 €

Programme d'actions – coûts des projets

Projets	coût net annuel	coût d'études ou d'investissement
Equipement d'accueil des entreprises - Zones d'activités		1 540 000 €
Equipement d'accueil des entreprises - Ateliers relais		650 000 €
Création d'un service économique	74 000 €	
Aménagement numérique du Pays de Chantonnay		1 255 000 €
Plan Local d'Urbanisme intercommunal	48 000 €	200 000 €
Fonds d'intervention Habitat, Rénovation énergétique, gisements fonciers		1 350 000 €
Etude de valorisation des ressources naturelles		50 000 €
Valorisation touristiques des lacs - appui technique, petits aménagements		50 000 €
Création d'un hébergement touristique attractif		4 500 000 €
Création d'un centre aquatique récréatif	500 000 €	10 000 000 €
Création d'une médiathèque et d'un réseau de bibliothèques	360 000 €	3 200 000 €
Ecole de musique intercommunale	396 000 €	
Création d'un relais d'assistantes maternelles	30 000 €	20 000 €
Soutien à l'animation des jeunes	82 000 €	15 000 €
Réflexion sur la démographie médicale		20 000 €
Réflexion sur les mobilités		50 000 €
Conforter les communes dans leur action de proximité		2 500 000 €
Adaptation des locaux communautaires		500 000 €
Organiser l'évolution des compétences et du périmètre		100 000 €
Total	**1 490 000 €**	**26 000 000 €**

Le pacte financier et fiscal

Une situation financière actuelle favorable à de nouveaux projets

La situation financière actuelle des collectivités du Pays de Chantonnay montre une capacité d'autofinancement annuel net actuel de 2,1 M € pour la Communauté de Communes et de 2,2 M € globalement pour les Communes.
La poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et la faible progression des recettes fiscales actuelles conduisent à une évolution à la baisse de ces capacités d'autofinancement.
Cette situation financière permet d'envisager des investissements dans des équipements nouveaux, la mise en place d'actions et le développement de certains services.

Des priorités à définir et le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique

Pour permettre à la Communauté de Communes de faire face à des dépenses nouvelles non connues à ce jour et de garder une capacité financière pour l'avenir, il convient de conserver des ratios satisfaisants pour le taux de capacité d'autofinancement et de la capacité de désendettement.
La réalisation sur le mandat de l'ensemble des projets envisagés ne permet pas de rester dans ce cadre financier. Des priorités sont à définir pour la mise en œuvre des projets ainsi qu'un échelonnement dans le temps.

La Communauté de Communes est actuellement au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle de zone (FPz).
Le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) modifie les modalités financières lors du transfert de services existants dans les Communes et apporte une majoration de la DGF.
L'option du passage à la FPU est retenue. Ce changement permet d'envisager la réalisation d'un nombre plus important de projets.

Le programme d'actions proposé

Les choix à effectuer pour définir les priorités doivent prendre en compte sur le plan financier, d'une part, le montant des investissements qui nécessitent des emprunts et génèrent des remboursements annuels et d'autre part, le coût de fonctionnement restant à charge qui consomme la capacité d'autofinancement.

Le programme proposé permet de maintenir des ratios financiers satisfaisants (taux de CAF minimum de 14% et ratio de désendettement maximum de 8 ans).

La synthèse des priorités débattues dans les conseils municipaux, fait ressortir les projets du centre aquatique et de la médiathèque et du réseau des bibliothèques. La réalisation de l'école de musique communautaire sera examinée dans un second temps.

Ce programme d'actions représente un montant prévisionnel d'investissement estimé à 20 millions d'euros sur le mandat en cours.

Le programme d'actions et le planning prévisionnel de mise en œuvre

Thème	Projets	2016	2017	2018	2019	2020
Economie et Tourisme	Equipement d'accueil des entreprises - Zones d'activités	▶	➔	➔	➔	◻
	Equipement d'accueil des entreprises - Ateliers relais	▶	➔	➔	➔	◻
	Création d'un service économique	◻				
	Aménagement numérique du Pays de Chantonnay	▶	➔	➔	➔	◻
	Etude de valorisation des ressources naturelles				▶	➔
	Valorisation touristiques des lacs - appui technique, petits aménagements	◻				
	Création d'un hébergement touristique attractif			▶	➔	➔
Urbanisme Habitat Logement	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	▶	➔	➔	◻	
	Fonds d'intervention Habitat, Rénovation énergétique, gisements fonciers	▶	➔	➔	➔	◻
Loisirs Culture	Création d'un centre aquatique récréatif	▶	➔	➔	◻	
	Création d'une médiathèque et d'un réseau de bibliothèques		▶	➔	◻	
	Ecole de musique intercommunale			▶	➔	➔
Services	Création d'un relais d'assistantes maternelles	▶	◻			
	Soutien à l'animation des jeunes		▶	➔	◻	
	Réflexion sur la démographie médicale	◻				
	Réflexion sur les mobilités			▶	◻	
Communes et communauté	Conforter les communes dans leur action de proximité	▶	➔	➔	➔	◻
	Adaptation des locaux communautaires	▶	➔	◻		
	Organiser l'évolution des compétences et du périmètre	▶	➔	➔	➔	◻

▶ *lancement des études et/ou de la préparation du projet ou de l'action*

➔ *suite de la préparation et/ou travaux ou de l'action*

◻ *mise en service ou fin de l'action*

Le projet de territoire : un outil dynamique de planification

Les projets ont fait l'objet d'une première approche budgétaire pour leur fonctionnement et les investissements. La définition plus précise des actions conduira à une connaissance plus fine des modalités de réalisation et des coûts de fonctionnement et d'investissement.

Ce programme d'actions pourra être réajusté pour tenir compte de l'évolution des projets, des modifications de la règlementation qui s'applique à ces actions, de la conjoncture des collectivités, de potentialités nouvelles qui pourraient advenir, des financements extérieurs et des moyens de la communauté de communes effectivement disponibles.

Le projet de territoire permet de donner le cadre financier dans lequel s'inscrivent les projets, d'anticiper et de suivre les marges de manœuvres de la Communauté de communes.

Le projet de territoire fixe les orientations de la communauté de communes du Pays de Chantonnay et le programme d'actions trace l'action communautaire pour la période 2016 – 2020, c'est la feuille de route de la communauté de communes.